

VISIONMED GROUP

Société anonyme

Siège social : 112, avenue Kléber - 75116 PARIS

514 231 265 R.C.S. PARIS

(la "Société")

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(dans le cadre de l'utilisation, par le Conseil d'administration du 20 octobre 2017, de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale à caractère mixte, ordinaire et extraordinaire, du 18 juin 2015 [15^{ème} résolution])

Chers actionnaires,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence consentie à votre Conseil d'administration, par l'assemblée générale à caractère mixte, ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2015, dans sa 15^{ème} résolution.

A. ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2015 a, dans sa quinzième résolution, notamment :

- I. Autorisé le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit :
 - des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
 - et/ou des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.
- II. Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser, à la date d'utilisation de la présente délégation :
 - ni 10 % du capital de la Société,
 - ni un nombre d'actions correspondant à un montant nominal maximal d' augmentations de capital fixé à UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1 350 000 €), y compris le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient résulter de l'utilisation effective de la délégation de compétence de la quatorzième résolution ci-dessus, à la date d'utilisation de la présente autorisation.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 20 octobre 2017 a décidé d'attribuer gratuitement, à compter du 3 novembre 2017, 15 000 actions ordinaires de la Société, de 0,50 € de nominal chacune, au profit d'un salarié de la Société.

L'attribution gratuite des actions ne sera définitive, sous réserve de ce qui suit, qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de DEUX (2) ans à compter du 3 novembre 2017.

B. INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
SUR LA SITUATION DES ACTIONNAIRES ET DES CAPITAUX PROPRES

L'incidence de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires et les capitaux propres (sur une base des comptes de la Société au 30 juin 2017) et ce, sur la base d'un capital pleinement dilué de l'ensemble des obligations convertibles en actions, des bons de parts de créateurs d'entreprise, bons de souscription d'actions et autres attributions gratuites d'actions, existants à ce jour, ressort comme suit dans le tableau figurant en annexe.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à votre disposition au siège social, et sera directement porté à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale.

ANNEXE

Note	Tableau de dilution	Capitaux propres	Nombre d'actions	Prix de souscription d'une action	Quote part par action des Capitaux Propres	Dilution pour 1 % de détention du capital social avant l'opération
i	Capitaux propres au 30 juin 2017, incluant les augmentations de capital et primes d'émissions depuis le 01/07/2017	13 172 659	21 771 971		61%	1%
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 20 octobre 2017	0	15 000			
	Après l'émission d'actions gratuites	13 172 659	21 786 971		60%	1%
iii	Exercice des BSA 2016 gratuits - Protection des droits des titulaires de valeurs mobilières - conseil d'administration du 21 octobre 2016	0	37 930			
iv, xv	Exercice des BSA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 07 octobre 2016	2 600 000	1 140 350	2		
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 7 octobre 2016	0	10 000			
v, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	3 000 000	1 190 476	3		
v, vi, xv, xvii	Exercice des OCA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016 restant à convertir	970 000	829 060	1		
viii, xv	Exercice des OCA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016 restant à convertir	50 000	42 735	1		
xi, xii, xv, xvii	Exercice des OCA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016 restant à convertir	1 000 000	854 701	1		
xiii, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	2 400 000	1 176 470	2		
xiii, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	609 756	2		
ix, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	719 424	1		
x, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	709 219	1		
xi, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	704 225	1		
xii	Exercice des BSA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016	6 000 000	1 796 407	3		
xiii, xv	Exercice des BSA - conseil d'administration du 30 juillet 2015	1 312 000	400 000	3		
xiv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 5 août 2015, restant à convertir sur tranches 3,5 et 6	2 939 823	732 227	4		
ii	Exercice des BSPCE (attribué par le conseil d'administration du 13 avril 2010)	252 574	112 255	2		
ii	de 2 ans - conseil d'administration du 18 décembre 2015		50 000			
ii	de 2 ans - conseil d'administration du 26 décembre 2016		30 000			
	Après l'émission et l'exercice des instruments dilutifs	37 697 056	32 932 206		114%	1%

- i soit 483 OCA converties et 120 000 AGA attribuées entre le 01/07/2017 et le 19/10/2017 après bourse
- ii cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Lors de chaque attribution, il sera procédé au virement d'un compte de réserve des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer
- iii ne porte que sur les BSA encore détenus par L1 à la date du 26 décembre 2016 issus des tranches 1 à 7 et non encore exercés
- iv tirage et communiqué de presse du 14 décembre 2016
- v tirage du 26 janvier 2016 et communiqué de presse du 27 janvier 2017
- vi Conversion estimée au cours du 19/10/2017 au soir, soit 1,10 euros
- vii tirage du 6 juin 2017 et communiqué de presse du 7 juin 2017
- viii tirage du 4 août 2017 et communiqué de presse du 7 août 2017
- ix tirage du 1er septembre et communiqué de presse du 4 septembre 2017
- x tirage du 2 octobre 2017 et communiqué de presse du 3 octobre 2017
- xi tirage du 26 octobre 2017 et communiqué de presse du 27 octobre 2017
- xii tirage du 3 mai 2016 - cf Communiqué de presse du 4 mai 2016
- xiii dont 0,10 € pour l'acquisition des BSA.
- xiv Le prix d'émission correspond à 115 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 6 août 2015. Ce prix représente la moyenne pondérée des prix de souscription retenus lors des tirages des tranches concernées (voir tableau de suivi des actions)
- xv Le prix d'émission correspond à 115 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 11 avril 2016. Ce prix représente le prix d'exercice déterminé lors du tirage de la tranche (voir tableau de suivi des actions)
- xvi (v) Le prix d'émission correspond à 90 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 11 avril 2016